



RNCP: 38314

BP AP

2 ANS - NIV. 4

Apprentissage

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

OBJECTIFS DE FORMATION

> OBTENIR le Brevet Professionnel

Aménagements Paysagers, diplôme de niveau 4 (ex niveau IV) délivré par le Ministère de l'Agriculture

> SE FORMER à l'aménagement et l'entretien des espaces verts et à la conduite de chantiers paysagers :

- Connaître les végétaux (principales caractéristiques, techniques de plantation et de taille)
- Utiliser et entretenir des matériels spécifiques aux métiers du paysage
- Concevoir et réaliser des aménagements paysagers
- Mettre en place et entretenir des végétaux
- Réaliser des créations paysagères (maçonnerie paysagère, structure bois etc)
- Organiser et suivre un chantier

> METIERS VISES chef d'équipe paysagiste, salarié du Paysage, paysagiste en entreprise privée, agent paysagiste en collectivité

Activités: Création, aménagement et entretien des parcs, jardins et espaces verts

LES PLUS

- +
- Partenariat avec les acteurs locaux
- +
- Etablissement à taille humaine
- +
- Site exceptionnel au cœur des sucs Yssingelais
- +
- Des ateliers et plateaux techniques équipés
- +
- Facilité d'hébergement et de restauration (nous contacter)

INFO

> ORGANISATION

- Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- 1050 h de présence en centre de formation sur 2 ans
- Rythme d'alternance : environ 1 semaine sur 2 en formation, d'octobre à juin

> EVALUATION - CERTIFICATION

- Le diplôme est obtenu par la réussite aux épreuves UC (Unités Capitalisables) - contrôle continu
- Le passage des épreuves se déroule au centre de formation (sujets validés par la DRAAF)
- Chaque UC obtenue permet la validation d'un bloc de compétences

> POURSUITE D'ETUDE

Certificat de spécialisation Construction Paysagère
Passerelle possible vers un BTS Aménagements Paysagers

> INDICATEURS 2025

Réussite : 87.5 %

Satisfaction : 77.5 %

Insertion : 62.5 %
Poursuite d'études: 37.5%

→ Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
<https://www.lyceegeorgesand.com/campus/letablissement/lycee-georges-sand/le-cfppa-ufa/>


CONTENU FORMATION
> DIPLOME EN 7 CAPACITÉS

- C1** - Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- C2** - Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- C3** - Réaliser les travaux d'entretien des végétaux
- C4** - Réaliser les travaux de mise en place des végétaux
- C5** - Mettre en place des infrastructures

1 UCARE - Module d'adaptation régionale

+ Remise à niveau si nécessaire

Environ 85% de cours techniques


MODALITES
> PUBLIC CIBLE

Jeunes éligibles à l'apprentissage

> PRE-REQUIS / SELECTION

- Etre titulaire d'un CAP ou d'un autre diplôme de même niveau, ou avoir suivi une classe de 2nde Générale et Technologique
- Aptitude physique à occuper un emploi en extérieur, en station debout
- Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance
- Avoir moins de 30 ans pour signer un contrat d'apprentissage (pas de limite d'âge en cas de reconnaissance RQTH)
- Entretien de positionnement

> INSCRIPTION

- Dossier d'inscription complet
- Attestation d'engagement de l'employeur ou contrat d'apprentissage
- Délai de traitement administratif de 3 semaines minimum avant accès à la formation



Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur.


LES SPECIFICITES
+ INDIVIDUALISATION PARCOURS

- Réduction de parcours possible en fonction de l'expérience, du parcours antérieur et des résultats de positionnement
- Complément de formation dans une tierce entreprise si besoin

+ MODALITES PEDAGOGIQUES

Travaux individuels, de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages et étude de cas

Mises en situation sur plateaux techniques


COÛT - REMUNERATION

- > Prise en charge assurée par l'OPCO pour les entreprises privées.
- Pour les collectivités, nous contacter
- > L'achat de la tenue de travail sera gérée par le centre de formation
- > Niveau de Prise en Charge: 6300€

> REMUNERATION APPRENTI

Age	1ère année	2ème année
16 - 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
18 - 20 ans	50% du SMIC	57% du SMIC
21 - 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et +	100% du SMIC	100% du SMIC

- > Des aides pour l'employeur sous conditions


CONTACT

- > Salomé BONNET - 04.71.65.70.69